



UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS

Déclaration de boycott du CT commun du CNOUS du 12 décembre 2017

Les membres de l'UN CGT se sont concertés sur les conditions de la tenue du présent comité technique, notamment sur les points suivants :

- **Malgré les engagements des ministères concernés et du CNOUS, la non application du PPCR pour les personnels ouvriers avec la confiscation de la dotation de 2,3 millions d'euros destinée à son l'application (dernier CA du 27/02/2017).**
- **Aucune revalorisation de nos primes (ISF) et aucune augmentation de la valeur du point d'indice en 2018 (diminution du pouvoir d'achat).**
- **Restrictions budgétaires dans les CROUS rendant impossible l'accomplissement de nos missions de service public à l'étudiant.**
- **Suppressions de postes par le CNOUS dans certains CROUS sans consultation préalable des instances de dialogue sociale locale, et avec comme conséquences assurées, une dégradation des conditions de travail et une recrudescence des méthodes d'harcèlement pour augmenter le rendement des personnels.**
- **Absence de plan d'action national d'urgence pour stopper l'explosion des accidents de travail +50% par rapport à 2015 ! Les CROUS ne représentent que 4% des effectifs de l'ESRI mais captent à eux seuls près de 30% des accidents du travail (bilan social ministériel).**
- **Le non-respect du CNOUS du protocole d'accord sur la fonctionnarisation qui stipule que seules les organisations signataires de l'accord sont conviées aux travaux de préparation du chantier et que les instances nationales de dialogue social ne sont saisies que pour les mesures d'application.**

Pour toutes ces raisons, les membres de l'UN CGT ne siégeront pas à ce comité technique, nous invitons les autres membres à en faire autant.